



RÉAPPRENDRE LA LUTTE SYNDICALE

Depuis 130 ans la CGT a su conquérir des droits nouveaux pour les salariés.

Actuellement, face à la dureté de nos dirigeants politiques nous avons besoin de réapprendre le bien fondé de se syndiquer.

À quoi sert de se syndiquer à la CGT ?

À protéger ses intérêts, à s'organiser face au pouvoir des employeurs de plus en plus dur et coercitif et à gagner de nouveaux droits. Se syndiquer permet de se rassembler, c'est à dire partager ses expériences mais aussi créer un rapport de force favorable.

Se syndiquer est un droit. Le syndicat existe notamment grâce aux résultats des élections professionnelles, à partir desquelles des temps ou heures syndicales sont accordés conformément au [droit syndical](#).

Cela permet d'offrir une permanence aux salariés et constitue une force.

L'organisation actuelle du travail segmente et divise les salariés. Les conceptions managériales de ces dernières décennies forment les cadres de direction à l'hostilité envers les salariés en les isolant sous diverses formes : coercition, brimades, menaces, peur, voire en manipulant de fausses informations ou en pratiquant une pseudo volonté d'écoute, comme on peut le lire sur les [lettres-infos des directeurs-CGT](#).

Rares sont les cadres qui résistent à ces conceptions dominantes qui accentuent la position de subordination des salariés. Cependant, de nombreuses actions syndicales peuvent fragiliser le pouvoir abusif des directions, notamment parce que le syndicat est porteur de la légalité du droit et des revendications des personnels au niveau de l'administration locale et nationale.

Ainsi :

- Le syndicat CGT a le droit de déclarer - dans la FPH - un préavis de grève 5 jours avant la date décidée, conformément à [la réglementation](#), soit pour l'ensemble du personnel soit pour des catégories spécifiques, quand cela paraît nécessaire pour créer les conditions favorables à une négociation.
Cette initiative permet de structurer l'action syndicale sur un plus long terme, de faire émerger son utilité pour faire appliquer des droits, ou en obtenir de nouveaux. Cette expérience de lutte crée les conditions de l'expérience de l'action collective.
- Dans le cadre de l'exercice de son droit syndical, tout salarié peut participer légalement aux temps d'information syndicale (1 heure mensuelle cumulable sur un trimestre) et aussi bénéficier de journées de formation syndicale sur son temps de travail (12 jours / an) (cf. [droit syndical](#)).

Les raisons de se révolter sont nombreuses. Le syndicat CGT a à faire des arbitrages entre diverses luttes au plan local et intervient aussi quand les combats sont nationaux, que ce soit dans un secteur d'activité ou bien en organisation interprofessionnelle, comme pendant la lutte contre le recul de l'âge de départ à la retraite.

L'organisation et l'expérience syndicales permettent de choisir le moment stratégique pour lancer une action et ainsi dépasser les frontières internes soit à une profession, soit à sa structure de travail ou à son hôpital, en informant d'autres personnels ou les citoyens. Ainsi le lieu de travail cesse d'être le centre de gravité d'un conflit pour devenir celui de beaucoup d'autres à l'extérieur.

Les directions administratives peuvent jouer sur l'épuisement et la résignation des salariés. D'où l'importance de la dynamique du collectif, de la créativité de la lutte et du soutien du syndicat CGT. Pour négocier avec le pouvoir employeur, le rapport de force est un préalable afin d'exercer une pression qui permettra que la lutte soit victorieuse. Les acquis de la lutte peuvent être très divers : pécuniaires, qualité du travail, souplesse dans l'exercice de sa profession, réduction du pouvoir hiérarchique...

Le syndicat CGT peut représenter une force de discussion et un soutien aux salariés de plus en plus mis à mal par un pouvoir politique au service du seul objectif productif au profit des plus riches.

À lire ICI : [Psychologues CGT](#)